

# Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 18 janvier 2019

8 ème Commission N° CP-2019-1-8-3

Service instructeur

Direction des Systèmes d'Information

#### Service consulté

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

# LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS EQUIPEMENTS MOBILES CONNECTES

Résumé: Le présent rapport propose la validation d'un appel à projets, en faveur des collèges, destiné à accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques sur la base d'équipements mobiles connectés comme les tablettes numériques. Le cas des 3 collèges préfigurateurs du Plan Numérique de l'Etat, équipés en tablettes individuelles depuis 2015, est également abordé, avec une proposition de scénario de transition permettant à ces établissements d'intégrer, d'ici 3 ans maximum, le dispositif général.

Ce dossier a recueilli un avis favorable de la 8ème Commission du 7 décembre 2018.

Dans le cadre de la stratégie PRET (Pour la Réussite Educative de Tous), le Conseil départemental a défini, en partenariat avec l'Education Nationale, une nouvelle politique pour le Numérique Educatif, mobilisant un budget de  $10M \in \text{sur } 5$  ans (dont  $3,4M \in \text{sur } 3$  ans pour le renouvellement du parc informatique).

Un des axes forts de cette nouvelle Politique Numérique concerne l'introduction progressive des équipements mobiles connectés, qui comprennent notamment les tablettes numériques et les smartphones.

En effet, le retour d'expérience dans les collèges préfigurateurs du Plan Numérique, pour lesquels chaque élève et chaque professeur ont été dotés individuellement d'une tablette numérique, montre les apports concrets des tablettes dans les apprentissages, en insistant toutefois sur la nécessité de bien former et accompagner les professeurs. Une utilisation partagée des équipements semble également plus efficiente.

Dans ce contexte, le Département a décidé de lancer un appel à projets, à destination des collèges, dont le but est d'accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques, sur la base d'équipements mobiles connectés. Ces matériels seront partagés entre les élèves, sous la forme de chariot mobile.

### 1. Enjeux et Objectifs

A travers la mise en œuvre de cet appel à projets, le Département souhaite accompagner le développement de nouveaux usages avec et par le numérique, au service des apprentissages.

Par ailleurs, ce dispositif permettra d'intégrer pleinement les équipements mobiles connectés dans l'écosystème numérique des établissements et d'ajuster le parc informatique, et notamment le nombre d'ordinateurs fixes, au regard des nouvelles pratiques pédagogiques.

#### 2. Méthodologie

En partenariat avec les services du Rectorat de Strasbourg et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), un groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2018, pour élaborer ensemble le cahier des charges de cet appel à projets (document joint en annexe au présent rapport).

Ce groupe de travail rassemble notamment un membre de la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE), un représentant de la DSDEN, un inspecteur pédagogique, des Principaux d'établissements et les services techniques de la Collectivité (DSI et DECS). Les projets seront étudiés et analysés par ce groupe de travail, qui établira une proposition de classement.

La Commission Education et Jeunesse sera l'instance de choix des projets, qui seront soumis à la Commission permanente pour approbation définitive.

L'appel à projets sera renouvelé tous les ans.

Une évaluation du dispositif est prévue début 2021, après deux campagnes d'équipement.

#### 3. Qui peut candidater?

Tous les établissements peuvent déposer un dossier. Certains projets pourront bénéficier d'un financement sur plusieurs années.

Un établissement ne peut déposer qu'un seul dossier par an.

L'appel à projets sera publié sur le site de la DANE.

# 4. Critères de recevabilité du projet

Les critères de sélection s'appuieront sur :

- Le volet pédagogique du projet et sa cohérence avec le projet d'établissement ;
- La réflexion sur la place de l'équipement dans l'écosystème numérique de l'établissement ;
- Le caractère interdisciplinaire du projet et l'optimisation de l'utilisation du matériel.

Les établissements sont également encouragés à intégrer les équipements personnels des élèves dans leur réflexion.

Enfin, une attention particulière sera portée sur les projets prenant en compte les classes de SEGPA et d'ULIS (dispositifs d'enseignement adapté ou d'inclusion scolaire).

#### 5. Cadre juridique et financier

La Commission Education et Jeunesse du Conseil départemental examinera la liste des projets éligibles et proposera un montant de crédits pour chaque projet retenu, qu'elle soumettra au vote de la Commission permanente.

L'engagement du Département prend la forme d'une délibération de la Commission permanente répartissant les crédits pour la mise en œuvre des projets dont elle aura validé la candidature, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année.

Pour rappel, une enveloppe de **250 000 €** est inscrite au BP 2019 pour cet appel à projets.

## 6. Cas des 3 collèges préfigurateurs

Dans le cadre du Plan Numérique de l'Etat, lancé en 2015, trois collèges dits « collèges préfigurateurs » (Berlioz à Colmar, Saint-Exupéry à Mulhouse et Dreyfus à Rixheim) ont été retenus pour développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes, par l'intermédiaire de l'équipement individuel des élèves et de leurs enseignants.

Ainsi, 2 143 tablettes ont été mises à disposition de ces 3 établissements sur la période 2015-2017.

Une mission d'évaluation, menée au premier semestre 2017, a permis de relever un taux d'appropriation et d'utilisation des tablettes très différent d'un collège à l'autre : les tablettes sont utilisées quotidiennement et dans toutes les disciplines dans les collèges Dreyfus et Saint-Exupéry, au contraire du collège Berlioz où seuls quelques enseignants ont réussi à mettre en pratique de nouveaux usages.

Après entretien avec le chef d'établissement et le gestionnaire du collège Berlioz, il a été convenu, dès la rentrée 2018, de configurer les tablettes pour une utilisation partagée, et de les mettre à disposition uniquement des enseignants ayant mis en place des pratiques à travers ces outils.

Concernant les collèges Dreyfus et Saint-Exupéry, afin de ne pas rompre la dynamique créée autour de ces nouvelles pratiques et au regard de l'investissement des équipes pédagogiques, il est proposé d'accompagner ces deux collèges en maintenant et finançant un équipement individuel, tout en intégrant progressivement le matériel (tablettes, smartphones) personnel des élèves et des professeurs, afin d'arriver à terme au dispositif généralisé (appel à projets pour l'utilisation d'équipements partagés).

La période de transition proposée est de 3 ans, jusqu'à la rentrée 2021.

Concernant plus précisément le collège Dreyfus, un partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) est envisagé, avec une participation financière du SIHE à hauteur de 100 € par tablette (pour un prix d'achat estimé à 400 € TTC).

Toujours concernant le collège Dreyfus, il faut prévoir une augmentation des effectifs, liée à la nouvelle carte scolaire, à hauteur d'environ 60 élèves par an (pendant 4 ans), à partir de la rentrée 2019.

En tenant compte de ces éléments, voici la synthèse financière prévisionnelle de ce scénario :

	2018	2019	2020	TOTAL
AP inscrites pour l'AAP		250 000 €	250 000 €	
Dreyfus - Rixheim	28 000 €	39 000 €	39 000 €	106 000 €
Saint-Exupéry – Mulhouse	28 000 €	28 000 €	44 000 €	100 000 €
Disponible pour AAP		183 000 €	167 000 €	
Nombre de collèges dotés		9	8	

En 2018, 70 tablettes ont été mises à disposition de chacun des deux collèges (28 000 € par collège).

D'ici 2020, toutes les tablettes mises à disposition en 2015 (181 pour Dreyfus et 204 pour Saint-Exupéry) auront été progressivement renouvelées.

Chaque année, les nouvelles tablettes seront mises à disposition des deux établissements en septembre.

Les crédits nécessaires au financement de ce scénario seront pris sur l'enveloppe de l'appel à projets.

Le budget restant disponible (183 000 € en 2019 et 167 000 € en 2020) permettra de financer entre 8 et 9 projets dans les autres collèges.

#### 7. Calendrier

Le calendrier proposé est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : semaine du 21 janvier 2019 (après la Commission permanente 18 janvier 2019)
- Date limite de dépôt des dossiers : le 6 avril 2019
- Etude des dossiers par le Groupe de Travail : du 8 avril au 10 mai 2019
- Présentation des projets et des propositions de financement en 8ème Commission du 24 mai et en Commission permanente le 14 juin 2019.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose :

- de valider le lancement de l'appel à projets « Equipements mobiles connectés »,
- de valider le dispositif transitoire pour les collèges Saint-Exupéry à Mulhouse et Dreyfus à Rixheim
- d'approuver le cahier des charges pour l'année 2019, joint en annexe, selon les modalités et le calendrier présentés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT